



Passage 80% avec perte des RTT

Par **31amandine**, le **27/10/2014 à 13:02**

Bonjour,

J'ai un contrat de travail à la base de 36heures30 et j'ai demandé à passer au 4/5ième dans le cadre du congès parental. Du coup, mon employeur me propose un avenant à mon contrat dans lequel il me propose 28heures par semaine et m'enlève le droit aux RTT.

Ma première question est: 80% de 36.5 fait environ 29heures, est-il possible de demander à mon employeur de travailler 29 heures par semaines et conserver ainsi 80% de mes RTT?

Ma seconde question est: mon employeur me dit que lorsque je poserais une semaine de congès payés, 5 jours au lieu de 4 me seront décomptés: a-t-il le droit de faire ça?

Merci par avance pour votre réponse.

Par **moisse**, le **27/10/2014 à 15:48**

Bonjour,

[citation]Ma première question est: 80% de 36.5 fait environ 29heures, est-il possible de demander à mon employeur de travailler 29 heures par semaines[/citation]

Vous pouvez demander, mais la durée légale du travail est de 35 h/semaine, ce qui signifie qu'un temps partiel 4/5 est bien égal à 28 h.

[citation]conserver ainsi 80% de mes RTT? [/citation]

Pas de RTT à moins de 35 h.

[citation]lorsque je poserais une semaine de congés payés, 5 jours au lieu de 4 me seront décomptés: a-t-il le droit de faire ça?

[/citation]

Je suppose que votre entreprise pratique le décompte en jours ouvrés, à raison de 5 semaines de 5 jours/an.

Une semaine fait jours.

Imaginez que vous ne travaillez que le lundi de chaque semaine.

Vos droits à congés de 25 jour/an, vous amèneraient à ne pratiquement jamais travailler.

Une semaine est donc bin décomptés à 5 jours, en temps partiel comme en temps complet.